



Droit positif, doctrine, jurisprudence : qui dit quoi ?

Contenu dérivé des documents fournis • édition autonome révisée

Pourquoi cette fiche existe

Tout ce qui parle de droit n'a pas la même valeur. Une loi, un arrêt, un manuel et une opinion doctrinale ne jouent pas le même rôle.

Droit positif

Le droit en vigueur dans un ordre juridique donné. Pour un cas daté, il faut encore déterminer la version applicable aux faits et tenir compte des règles transitoires.

Jurisprudence

Les décisions rendues par les juridictions. Elle applique, précise, interprète et parfois fait évoluer la règle.

Doctrine

Les opinions et analyses des juristes. Très utile pour comprendre, discuter et structurer, mais ce n'est pas en soi la loi.

Travaux préparatoires

Ils aident à comprendre l'origine et le but d'un texte : message, rapports, débats, documents parlementaires.

Formule JurisMedX

Toutes les sources éclairent le droit. Toutes ne commandent pas avec la même force.

Mise en garde

Les termes procéduraux doivent être vérifiés dans la matière concernée. Les précisions éditoriales ne remplacent pas les consignes du cours.